

Yves VEYRIER

Secrétariat général

☎ 01.40.52.86.01

Paris, le 6 novembre 2020

Jean CASTEX

Premier Ministre

Hôtel de Matignon

57 rue de Varenne

75007 PARIS

Monsieur le Premier ministre,

Dans le contexte de la crise sanitaire à laquelle notre pays est confronté, et des décisions destinées à protéger la population, dont le re-confinement, vous-mêmes avez mis, à juste titre, l'accent sur le rôle essentiel des services publics, dont les services publics de contact et de proximité, d'accueil des usagers.

Or, nos fédérations et syndicats nous alertent qu'à contrario de ce discours, qui devrait conduire à prêter toute l'attention aux dispositions indispensables en termes de protection des agents et de moyens d'assurer la continuité du service dans les meilleures conditions, en s'appuyant sur un dialogue social effectif, les pouvoirs publics poursuivent le processus de réforme de l'Etat, dont nombre de dispositions aboutissent à remettre en question les conditions de travail, les missions et les emplois des agents du service public.

Ainsi, les réorganisations, qui se traduisent y compris par des suppressions d'emplois et de services, se poursuivent dans certaines administrations.

Outre la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique, les exemples sont nombreux : poursuite des réorganisations des DREAL ; réforme de l'Inspection du travail ; relance de la réforme du réseau de proximité de la DGFIP et transfert des taxes de la DGDDI à la DGFIP mettant en péril l'existence même de la direction des douanes ; réforme de la direction des écoles ; poursuite du processus Ma Santé 2022, qui s'est traduit notamment par des suppression des emplois en milieu hospitalier et fermeture de lits...

Or, nos fédérations nous alertent sur la réalité d'un dialogue social, de fait, fortement dégradé dans le contexte des restrictions de sanitaires. Cette situation conduit à l'impossibilité, quand ce n'est pas un refus, de réels débats et avis sur l'opportunité des réformes et leurs conséquences à partir d'éléments documentés, alors qu'il s'agit de questions de fonds importantes, tant pour les agents que les conditions de mise en œuvre des missions de service public.

